

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 18 juin 2024 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 25 juin 2024, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, Gérard BAROU, Marie-Pierre BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Jean-Yves BONNEFOY, Adeline BOURSIER, Vivien BROUILLAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Patricia CARETTE, Christian CASSULO, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Marcelle DJOUHARA, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Flora GAUTIER, Sylvie GENE BRIER, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Delphine IMBERT, Olivier JOLY, Anne JOUANJAN, Alain LAURENDON, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Christian LYONNET, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Jean-Philippe MONTAGNE, Annie OSTARD, Quentin PÂQUET, Nicole PARDON, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Patrice POTONNIER, Frédéric PUGNET, Robert REGEFFE, Monique REY, Michel ROBIN, Pascal ROCHE, Nicolas ROLLAND, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Stéphanie BOUCHARD par Nicolas ROLLAND, Bertrand DAVAL par Patrice POTONNIER, Pierre DREVET par Nicole PARDON, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, Jean-René JOANDEL par Marie-Pierre BAROU, Michelle JOURJON par Christian LYONNET, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : René AVRIL à Serge GRANJON, Pierre BARTHELEMY à Hervé BEAL, Jean-Pierre BRAT à Hervé BRU, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Béatrice DAUPHIN à Flora GAUTIER, Julien DEGOUT à Jean-Marc DUMAS, Géraldine DERGELET à Jean-Yves BONNEFOY, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, Catherine DOUBLET à Abderrahim BENTAYEB, René FRANÇON à Pascale PELOUX, Jean-Claude GARDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20240625-20240625_CC_D09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024
Publication : 01/07/2024



à Serge DERORY, Clément GAUMON à Adeline BOURSIER, Cindy GIARDINA à Jean-Paul FORESTIER, Valéry GOUTTEFARDE à Claudine COURT, Jean Marc GRANGE à Marie-Thérèse GAGNAIRE, Martine GRIVILLERS à Cécile MARRIETTE, Eric LARDON à Thierry HAREUX, Gilbert LORENZI à Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL à Jean-Baptiste CHOSSY, Thierry MISSONNIER à Christelle MASSON, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Alexandre PALMIER à Alban FONTENILLE, Ghyslaine POYET à Olivier JOLY, Frédérique SERET à Patrice POTIONNIER, Christian SOULIER à Annie OSTARD, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Georges THOMAS à Yves MARTIN

Absents : Roland BONNEFOI, Roland BOST, Christophe DESTRAS, André GAY, Martine MATRAT, Gérard PEYCELON, Bernard TRANCHANT

Secrétaire de séance : Claudine COURT

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	94
Nombre de membres suppléés :	8
Nombre de pouvoirs :	27
Nombre de membres absents :	7
Nombre de votants :	121

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Modifications de temps de travail :

Secrétariat de mairie (poste n° 385) :

Les maires de Saint-Priest-la-Vêtre et Vêtre-sur-Anzon souhaitent apporter des modifications aux temps de travail de leurs secrétariats de mairie sur le poste n°385. Ces changements sont concertés avec les agents en place et vise à une meilleure organisation dans les deux communes.

Actuellement, le poste n°385 est réparti ainsi :

- St-Priest-la-Vêtre : 14h00
- Vêtre-sur-Anzon : 6h00

Demandes de modifications :

- St-Priest-la-Vêtre : passage de 14h00 à 18h00. Le Maire souhaite attribuer davantage d'heures pour, en premier lieu, rendre le travail plus en adéquation avec les besoins de la commune.
- Vêtre-sur-Anzon : suppression des heures secrétaire de mairie sur ce poste.

Concrètement, il est proposé que la quotité horaire du poste passe de 20h à 18h.

Secrétariat de mairie (poste n° 342) :

Depuis l'adhésion au service commun, le poste de secrétariat de mairie de la commune de Saint-Etienne-le-Molard était ouvert à 35h. Il s'agit d'une situation liée à la présence d'une secrétaire de mairie en disponibilité depuis plusieurs années. Le secrétariat est effectivement exercé depuis le transfert à hauteur de 20h hebdomadaires, ce qui correspond au besoin réel de la commune.

La situation étant aujourd'hui régularisée, il convient de faire évoluer au tableau des effectifs le poste° 342 de 35 à 20 h hebdomadaire. En cas de future vacance de poste, en l'absence éventuelle de candidature de titulaire, il est proposé d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour l'ensemble de ces postes.

Création de postes :

Service commun des secrétaires de mairie (poste N° 523) :

Par suite de l'adhésion de la commune de Craintilleux au service commun des secrétaires de mairie, il convient de procéder au transfert du poste de secrétaire de mairie et d'ajouter celui-ci-ci au tableau des effectifs de l'agglomération. Concomitamment, la commune concernée supprimera son poste de secrétaire de mairie de son tableau des emplois.

En cas de vacance de poste, en l'absence éventuelle de candidature de titulaire, il est proposé d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour ce poste.

Chargé de mission Rivières (poste n°524) :

Le responsable du service rivières et bords de Loire assure actuellement l'animation générale du contrat territorial Lignon, Vizézy, Anzon 2024-2026. Cette situation génère un déficit de temps passé sur la procédure de contrat territorial et implique la nécessité de sécuriser la démarche, notamment vis-à-vis des financeurs institutionnels.

Dans ce cadre, il est proposé la création d'un poste de chargé de mission rivières visant à assurer l'animation du contrat territorial Lignon, Vizézy, Anzon et la réorganisation des missions en interne au sein du service rivières et bords de Loire. Ce poste est financé à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Il est proposé de créer le poste en contrat de projet pour une période de 3 ans.

Chargé de missions énergies renouvelables et transition énergétique (poste n°441) :

En 2021, Loire Forez agglomération a recruté un chargé de mission Energies renouvelables dans le cadre du dispositif TEPOS de l'Ademe, ce qui a permis de lancer et de gérer de nombreuses démarches en faveur de la transition énergétique. Cette mission a permis d'accompagner les communes dans le cadre de la loi APER ou encore face à des opérateurs éoliens qui les démarchaient. L'agent a également fait émerger le sujet photovoltaïque et construit des processus de travail avec le Siel. Il a également géré le fonds Forez'pirez et assuré un rôle de référent ENR pour Loire Forez agglomération.

Pour que cette dynamique porte ses fruits et que le prochain Plan Climat Air Energie soit doté d'une véritable stratégie de développement des ENR, il est proposé de renouveler ce contrat de projet pour une durée de 3 ans au grade d'ingénieur territorial.

Les missions de l'agent à recruter sont les suivantes :

- Poursuite du projet photovoltaïque en lien avec les communes
- Suivi du plan de développement énergie bois de la charte forestière
- Accompagnement des communes : APER, éolien, géothermie
- Pilotage du volet ENR de définition du futur plan climat air énergie
- Coordination et évaluation du plan d'actions du PCAET

N° de poste	Fonction	Catégorie	Quotité horaire en ETP	Grades
523	Secrétaire affecté à Craintilleux	C	35h/ 1 ETP	Adjoint administratif, Adjoint administratif principal 2 ^e et 1 ^{ère} classe
524	Chargé.e de mission Rivières	A Contrat de projet	1 ETP	Attaché ou ingénieur
441	Chargé.e de missions énergies renouvelables et transition énergétique	A Contrat de projet	1 ETP	Ingénieur échelon 4

Modifications d'indices de rémunération

Dans le cadre de recrutements ou de renouvellements de contrat et afin de mettre en cohérence les grades et l'expérience, il est proposé de modifier les échelons pour les contrats concernés :

N° de poste	Fonction	Ech	Grade
208	Médiathécaire coordonnateur	4	Assistant de conservation
230	Médiathécaire coordonnateur	5	Assistant de conservation
242	MNS	5	ETAPS
244	MNS	6	ETAPS
261	Gestionnaire RPE	3	Educateur jeunes enfants
298	Chargé.e de projets SET	4	Technicien
444	Chargé.e de projets SET	4	Ingénieur
82	Responsable du service commun projet urbains	6	Attaché
28	Juriste	3	Attaché
506	Chargé.e de mission projets urbains Actions Cœurs de Villes	1	Attaché
64	Chargée de mission PLUI	3	Attaché
466	Chargé.e de mission numérique et SIG TEOMI (contrat de projet)	2	Ingénieur
272	Collaborateur de cabinet	8	Attaché
440	Chargé.e de mission agriculture et filières	2	Ingénieur
320	Chargé.e de mission commerce artisanat et services	4	Rédacteur principal 2e classe

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir approuver les adaptations du tableau des effectifs présentées ci-dessus.

Après en avoir délibéré par 118 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre, le conseil communautaire :

- approuve les adaptations du tableau des effectifs présentées ci-dessus.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 25 juin 2024
Ont signé, au registre, les membres présents.

La secrétaire de séance,